

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

du 1<sup>er</sup> juin 2021

*Le 1<sup>er</sup> juin deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-sept du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.*

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 19  
de présents ou représentés : 19

**Etaient présents** : M. DELEPAUL, M. LEDOUX, Mme CARON, Mme ELOIRE, M. BRAME, Mme CHARLET, MM. DECRAENE, DEHURTEVENT, Mme DESSINGES, M. GADENNE, Mmes JOURDAIN, MOREAU, M. PAPIN, M. VANBRUGGHE, M. VAN DEN BUSSCHE

**Pouvoir** : de M. PLOUCHART à M. DECRAENE, de Mme LACONTE à Mme ELOIRE, de Mme BALENGHIEN à Mme CHARLET, de Mme SLEMBROUCK à M. DELEPAUL.

=====

**Avis du Conseil Municipal sur les projets de modifications des onze  
PLU de la Métropole Européenne de Lille**

**I – Présentation des projets de modification des onze PLU de la  
MEL**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille ( MEL ) et la Communauté de Communes de la Haute Deûle ( CCHD ) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze Plans Locaux d'Urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 046 et 20 C 048 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décidé d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs qu'après plusieurs mois d'instructions, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ( NOPRU ).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial ( PCAET ) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire ( zonage, outils de protection, emplacement réservé, ... ).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré la bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des plans locaux d'urbanisme, et décidé d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, la commune de Bois-Grenier n'est à l'origine d'aucune demande de modification.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL, sur le lien ci-après : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/>

## **II – La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification**

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

## **III – Avis du Conseil Municipal**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

  
  
Le Maire,  
M. DELEPAUL

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

58

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900887-20210601-2021BGD025-DE